



Date de la réunion : 12/06/2021

Représentants Mairie : Mmes Anne Fommarty (Maire - Adjointe aux affaires scolaires), Marie-Agnès Marquis (Responsable service affaires scolaires), Valérie Paul (Responsable pôle enfance, jeunesse et sport) et Laurence Fournier (conseillère municipale)

Participants APELGC : Mmes Mildred Maurice, Catherine Chin

Participants FCPE : Mmes Soraya Wakrim, Emmanuelle Renou

1/ Est-ce que les évolutions précédemment annoncées pour les réservations via le guichet numérique sont confirmées (simplification avec possibilité de réserver l'ensemble des prestations d'une même journée). Est-ce que le mode opératoire sera inséré dans le livret habituellement distribué avant la rentrée ?

Normalement à la rentrée, les réservations sur le guichet numérique seront simplifiées. Il sera possible de réserver l'ensemble des prestations d'une même journée. Il n'y aura plus qu'une activité périscolaire maternelle ou une activité périscolaire élémentaire. Pour chaque journée, toutes les activités possibles seront listées :

- Pour la maternelle : garderie matin, repas, goûter, garderie soir, modules, navette ...
- Pour l'élémentaire : garderie matin, repas, étude, garderie soir, modules, navette, activités bien-être...

Pour le mode opératoire, c'est en cours de réflexion : emailing ou petit livret sur le guichet numérique avant la rentrée.

Il y a encore pas mal de réservations de dernière minute. La mise en place des tablettes dans les écoles ont permis de soulager le temps de gestion.

2/ Avez-vous pu organiser cette année les PPMS / exercices d'évacuation? Si oui, sur quels temps périscolaire ?

Très peu cette année car c'est compliqué à gérer par rapport aux consignes sanitaires. Il est difficile d'organiser des exercices notamment à cause des règles de distanciation entre les élèves.



3/ Rappel de la procédure en cas de blessures (appel, fiches, ...) sur le temps périscolaire

Il y a un cahier d'infirmerie à l'école. Si un enfant se blesse, on le soigne d'abord. Si c'est grave, on appelle le SAMU.

Selon la gravité de la blessure et selon la localisation (par exemple sur le visage), on prévient les parents. Sinon, utilisation des cahiers, des petits mots...

Il y a au minimum 3 personnels de la mairie qui ont suivi la formation SST (Sauveteur Secouriste Travail) et qui sont donc formés aux gestes des premiers secours présents dans les écoles. Chaque année, de nouvelles personnes sont formées.

Les gardiens des écoles sont formés à la gestion du risque incendie.

Cette année pas de possibilité de formation incendie (utilisation extincteurs) à cause des conditions sanitaires et des formations impossible en présentiel.

Pour information, cette année, il n'y a pas plus de déclarations d'accident que les autres années.

4/ Mobilité des directeurs de centre de loisirs : il semblerait qu'il y ait des projets de mobilité pour la prochaine rentrée. Nous souhaiterions avoir un peu plus d'informations sur les éventuels impacts sur notre groupe scolaire.

Historiquement, la mobilité des directeurs de centre de loisirs était courante mais elle avait été mise en sommeil depuis quelques années. Cette rotation est habituelle et c'est pour permettre de renouveler les équipes et pour avoir plus de dynamisme. Rien n'est encore acté pour la rentrée prochaine.

5/ Question sur le recrutement des animateurs/directeurs de centre : Est-ce qu'une vérification est faite sur les antécédents lors du recrutement, quelles sont vos procédures de recrutement (obligations, ...) ?

Lors du recrutement des animateurs/directeurs de centre, une vérification de l'extrait du casier judiciaire des personnes est obligatoire. C'est le cas pour toutes les activités liées à l'encadrement de mineurs. Pour les animateurs et les directeurs, la consultation du bulletin n° 2 du casier judiciaire doit aussi être effectuée (il contient des condamnations sensibles, par exemple celles qui sont liées aux violences sexuelles sur mineurs).

Certaines mentions du casier judiciaire peuvent être incompatibles pour être animateur telles que la prise de substances illicites.

Ensuite, la mairie interroge systématiquement le fichier des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes (Fijais). Pour terminer, elle transmet la liste des animateurs à la SDEJS (Service Départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports). Tant que tout le processus n'est pas validé, l'animateur ne peut pas être en fonction. A chaque renouvellement de contrat, on revérifie tout (casier judiciaire, Fijais et SDEJS).



Les effectifs des animateurs sont en fonction du nombre d'enfants pour l'encadrement. Il y a toujours un peu plus d'animateurs au cas où.

6/ Point travaux

L'enveloppe des travaux est surtout pour l'école Voltaire cette année (mise aux normes handicap et économie d'énergie).

A la maternelle :

- Réparation faite pour l'infiltration dans la salle de motricité
- Bloc coupe-feu cet été

A l'élémentaire :

- Loge de la gardienne

7/ Des anomalies de facturation nous ont été remontées par des parents (facturation navette ou modules, alors que la prestation n'était pas proposée). Après contact avec vos services, il semble que cela soit résolu.

Les parents doivent être vigilants sur les factures. S'il y a des anomalies, il faut prévenir la mairie. Par exemple, dans le cas d'une absence d'un professeur Acadomia pour un module de langues, il n'y a pas forcément de remontée d'information côté mairie. C'est pour cela que la prestation peut quand-même être facturée.

L'année avec Acadomia a été compliquée avec la situation sanitaire : absence Covid, absence cas-contact, difficulté de remplacement en présentiel... Si un arrêt long est prévu pour un professeur, Acadomia doit normalement assurer un remplacement dès le mercredi prochain.

Pour les modules de langues, modules d'histoires et plateforme de soutien scolaire, le marché a été relancé pour 2022 pour une continuité du marché actuel.

8/ Concernant les centres de loisirs pour cet été : quelle sera la procédure Covid ? Comment seront-ils organisés ? Si un cas est déclaré comment seront déterminés les cas contacts ? Fermeture ou non du centre complet ou par niveau ?

Normalement, il y aura un nouveau protocole sanitaire début juillet avec des nouvelles consignes. La mairie pourra s'adapter rapidement. Pour le moment, on maintient le protocole actuel. Le but est de garder un groupe d'enfants identifié pour la traçabilité.

Si le protocole évolue, des petites sorties seront prévues (Parc des Chantereines, ...).



9/ Concernant l'apport de crème solaire dans le sac des enfants : est-elle en général autorisée pour le mercredi ?
Pour le centre de loisirs cet été?

Oui, pour l'été, c'est même conseillé ! Chaque enfant aura sa propre crème solaire.

Pour les mercredis, c'est autorisé aussi.

Pour des raisons d'allergies, les parents doivent responsabiliser leurs enfants en leur disant que leur crème solaire est seulement pour eux.

N'oubliez pas les casquettes !